

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 3 juillet 1969 portant approbation d'une nouvelle attribution de licence de taxi établie par la commission de la wilaya de Saïda.

Par décision du 3 juillet 1969, est approuvée la nouvelle attribution de licence de taxi établie par la commission de la wilaya de Saïda, en application du décret n° 65-251 du 14 octobre 1965, M. Mohamed Saïd Ben Brahim est autorisé à exploiter un service de taxi dans la commune de Mecheria (daïra de Mecheria).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés interministériels des 9 juin, 10 et 26 juillet 1969 portant mouvement de personnel.

Par arrêté interministériel du 9 juin 1969, M. Abdellah Athmania, administrateur civil de 2ème classe, 1er échelon est nommé chef de bureau à la direction des affaires culturelles du ministère de l'éducation nationale.

L'intéressé bénéficiera d'une majoration indiciaire de 50 points, non soumise à retenue pour pension par rapport à l'indice afférent à sa classe et à son échelon dans son corps d'origine.

Par arrêté interministériel du 10 juillet 1969, M. Messaoud Kaci-Aïssa, administrateur, est nommé en qualité de chef de bureau des affaires communes à l'ensemble du moyen de fonctionnement à la direction de l'orientation agricole du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

L'intéressé bénéficiera d'une majoration indiciaire de 50 points non soumise à retenue pour pension par rapport à l'indice afférent à sa classe et son échelon dans son corps d'origine.

Par arrêté interministériel du 26 juillet 1969 M. Omar Baameur, administrateur civil de 2ème classe, 1er échelon, est nommé en qualité de chef de bureau au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

L'intéressé bénéficiera d'une majoration indiciaire de 50 points non soumise à retenue pour pension par rapport à l'indice afférent à sa classe et son échelon dans son corps d'origine.

Lesdits arrêtés prendront effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Arrêtés des 29 novembre, 5, 10 et 16 décembre 1968, 28 avril, 26 juin et 14 juillet 1969, portant mouvement de personnel.

Par arrêté du 29 novembre 1968, M. Christian Benamar est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère d'Etat chargé des finances et du plan.

Par arrêté du 29 novembre 1968, M. Abdelkrim Larroum est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère d'Etat chargé des finances et du plan.

Par arrêté du 29 novembre 1968 M. Bouziane Mansoura est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère d'Etat chargé des finances et du plan.

Par arrêté du 29 novembre 1968, M. Belaïd Rekhis est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère d'Etat chargé des finances et du plan.

Par arrêté du 5 décembre 1968, M. Mohamed-Seghir Tafet Bouzid est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère du commerce.

Par arrêté du 5 décembre 1968, M. Mostefa Benmansour

est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère du commerce.

Par arrêté du 5 décembre 1968, M. Ahmed Sebbah est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère d'Etat chargé des transports.

Lesdits arrêtés prennent effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 10 décembre 1968, la démission présentée par M. Abderrahmane Ayadi, administrateur civil de 2ème classe, 1er échelon, est acceptée à compter du 4 juillet 1968.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Hacène Alem est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Abdelkrim Boudergouma est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur

Par arrêté du 10 décembre 1968, Melle Lila Hamdini est nommée en qualité d'administrateur stagiaire et affectée au ministère du tourisme.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Mebarek Kouri est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Salah Laouir est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Saoudi Lebdioul est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. El-Hachemi Merabti est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Chérif Rahman est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 10 décembre 1968, M. Ahmed Saidani est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 16 décembre 1968, M. Madjid Alt-Kaci est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Par arrêté du 16 décembre 1968, M. Mohammed Aslaoui est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Par arrêté du 16 décembre 1968, M. Rachid Hamza est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Lesdits arrêtés prennent effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 28 avril 1969, la démission présentée par M. Ramdane Amalou, administrateur civil de 2ème classe, 1er échelon, est acceptée à compter du 1er décembre 1968.

L'intéressé est radié, à compter de cette date, du corps des administrateurs.

Par arrêté du 26 juin 1969, M. Abdelkader Meddah est réintégré dans le corps des administrateurs, en qualité de stagiaire et affecté au ministère de l'éducation nationale (échelle XIII, indice 295).

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 14 juillet 1969, Mme Fatma Zohra Djazouli, administrateur stagiaire, est mutée, sur sa demande, du ministère de l'éducation nationale au ministère de l'intérieur, direction générale de la fonction publique, à compter du 1er juillet 1969.